

info

CARRIÈRES DE CALCAIRE NON TAILLÉ ET FOURS À CHAUX, CARRIÈRES ET FOURS À DOLOMIES | SCP 102.09 | JUILLET 2024

CONTENU

- 1 Salaires horaires à partir du 1^{er} juillet 2024
- 2 Suppléments pour travail en équipe au 1^{er} juillet 2024
- 3 Suppléments pour travail "en horaire décalé" au 1^{er} juillet 2024

TELECHARGEZ NOTRE APP



Scannez et découvrez l'app ACV-CSC

Les salaires barémiques sont indexés de 1% à partir du 1^{er} juillet 2024.
Tant les salaires horaires que les suppléments et indemnités sont indexés.

1. SALAIRES HORAIRES À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2024

CATÉGORIES	A PARTIR DU 1 ^{ER} JUILLET 2024
Catégorie A	18,9358 €
Catégorie B	18,7028 €
Catégorie C	18,4592 €
Catégorie D	18,2056 €
Catégorie E	18,0279 €
Catégorie F	17,8481 €
Catégorie G	17,7175 €
Catégorie H (Nettoyage des locaux)	15,7393 €

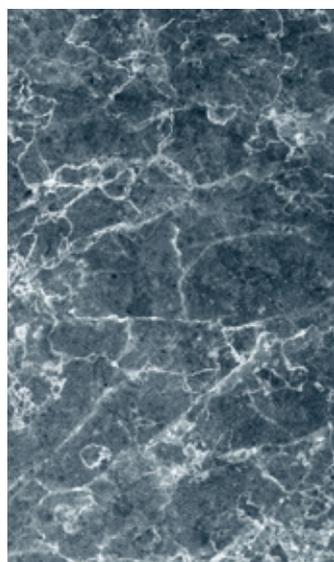
2. SUPPLÉMENTS POUR TRAVAIL EN ÉQUIPE, SUR BASE DE LA CATÉGORIE A À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2024

1 % de la catégorie A pour les prestations de 6 à 14 heures	0,1894 €
10 % de la catégorie A pour les prestations de 14 à 22 heures	1,8936 €
20 % de la catégorie A pour les prestations de 22 à 6 heures	3,7872 €

3. SUPPLÉMENTS POUR TRAVAIL « EN HORAIRE DÉCALÉ » AU 1/7/2024

De 10 heures à 14 heures	0,5466 €
De 14 heures à 22 heures	1,0104 €
De 22 heures à 6 heures	1,7343 €

- Supplément pour le travail du samedi 3,7489 €
- Indemnité pour travail insalubre 0,6074 €
- Indemnité pour travail incommode 1,2179 €



L'affiliation à la CSCBIE offre de nombreux avantages !

Voici quelques exemples de réductions d'application au 1^{er} mars 2024. Pour savoir comment en profiter pleinement et découvrir les réductions actuelles, surfez sur www.cscbieplus.be et enregistrez-vous.



Scannez le code QR pour télécharger l'application 'Ekivita Edenred'. Vous y trouverez toutes les réductions et avantages exclusifs pour les affiliés de la CSCBIE.